



Vous avez dit « Nouveau réseau de Proximité » ?

Quelle n'a pas été la surprise des élus locaux, en découvrant le 07/06/2019, le nouveau réseau de la DDFIP de l'Orne dans la presse, ou celle des agents en ouvrant leur messagerie professionnelle !

En termes de concertation et consultation, on peut mieux faire !

Aujourd'hui, la Direction Générale des Finances Publiques a décidé une restructuration sans précédent de ses services et de son maillage territorial.

Rappel pour notre département :

- fermeture de 4 Services des Impôts des Entreprises sur 5 (Flers, Domfront, Alençon, Argentan et Mortagne) avec la création d'un seul service départemental situé à Argentan.
- fermeture de 2 Services des Impôts des Particuliers sur 5, (Domfront et Argentan) avec transfert des usagers respectivement vers Flers et Alençon ;
- disparition du Centre des Finances Publiques de Domfront ;
- suppression des dernières trésoreries existantes : Flers, Argentan, Gacé, la Ferté Macé, Sées, Alençon, Mortagne, L'Aigle, (Bellême ayant fermé au 01/01/2020). Ne subsisteront que la trésorerie des Hôpitaux à Alençon, et la paierie départementale.

en contrepartie :

- création d'un service départemental foncier situé à ARGENTAN, seul compétent pour traiter des problèmes liés à l'évaluation des locaux pour tout le département (actuellement cette tâche est assurée par les services des Impôts des particuliers)
- création de 2 Services de Gestion Comptables (services de saisies de masse, sans contact avec les usagers et les collectivités) à Flers et Mortagne au Perche, avec une antenne de Mortagne à L'Aigle, et implantation de conseillers locaux aux Collectivités Locales.
- implantation d'accueils de proximité, points de contacts (EFS, MSAP, etc).

M Darmanin déclarait que le réseau actuel n'est plus en état de répondre aux besoins et attentes des usagers et des élus.

Pour rappel : en 20 ans, 40 000 emplois ont été supprimés à la DGFIP au niveau national.

Dans l'Orne, la DDFIP comptait 536 agents en 2003, contre 362 aujourd'hui, soit un tiers d'agents en moins. 34 trésoreries ont disparu en 15 ans, et en 2019 un centre des impôts entier a été fermé (L'Aigle).

N'était-il pas plus pertinent de maintenir et de renforcer le réseau en place qui assurait un maillage équilibré de notre département ?

Car ironie de l'histoire, on réinstalle des services d'accueil de proximité, là où dans le passé il existait des trésoreries qu'on a fermées : Carrouges, Courtomer, Vimoutiers, Domfront, le Mêle sur Sarthe, Passais, Rémalard, Tourouvre, Tinchebray, Nocé, St Denis sur Sarthon, etc .

Le gouvernement et les directions départementales veulent avancer très vite, sans véritable consultation des usagers, des élus, des agents .

Signe que cette réforme est difficile à expliquer, justifier et vendre.

Mrs Philippe et Darmanin, assuraient qu'aucune fermeture de trésorerie ne serait faite au 01/01/2020 sans l'aval des élus. Déclaration reprise par Monsieur Dussopt.

Aussi, nous sommes persuadés que les élus locaux, en utilisant ce droit de véto, et en l'étendant au-delà de 2020... ont le pouvoir de s'opposer au projet de destruction des services, et à la mise en concurrence des territoires créant des inégalités !

Quelques exemples de conséquences pour les usagers :

Rien ne peut compenser la perte d'un service public où tous les jours les usagers viennent chercher des solutions à leurs situations parfois délicates auprès d'agents qualifiés : ni un service départemental (dont la durée de vie est forcément limitée), ni - et encore moins - un accueil de proximité, ou une permanence aléatoire. Entre deux maux, il n'y a pas à choisir !

Le gouvernement **veut tromper l'opinion publique** et les agents, en affichant davantage de **points de contacts dans les EFS**, conçus pour se substituer aux services d'accueil des différentes administrations. Elles seront animées par des agents territoriaux polyvalents (sans obligations statutaires) qui devront donner à l'utilisateur une réponse qui ne pourra que se borner à une mise en relation avec d'autres services.

Le contribuable, en se rendant dans ces centres d'accueil aura l'illusion du service public, sauf qu'il n'aura pas d'agent de la DGFIP, c'est à dire un professionnel de la fiscalité, en face de lui, et sa demande ne pourra être traitée immédiatement.

La personne qui le recevra prendra contact avec les services de la DGFIP afin qu'on lui explique la démarche qu'il devra effectuer sur Internet ou, dans le meilleur des cas, qu'on lui fixe un RDV.

Cette soi-disant réforme, qui prône dématérialisation, regroupement et éloignement des services qui détiennent la compétence, ne tient compte en rien du **réseau territorial de transport collectif, de l'étendue spécifique du département, des zones blanches, des citoyens Ornais qui souffrent d'illectronisme.**

Dans notre département, (article OF du 19/09/2019) le Directeur Départemental considère que **les usagers** sont **culturellement habitués** à se déplacer dans les services de la DGFIP.

Les usagers se déplacent-ils par plaisir ?

**N'est-ce pas méprisant de déclarer que les usagers de l'Orne ont cette culture ?
Qu'ils sont en sorte, des assistés !**

Partant de ce principe, la DGFIP considère qu'il faut les décourager, **leur faire perdre leurs mauvaises habitudes** de se rendre dans les services. Pour cela, elle minimise les effectifs des agents d'accueil, réduit les jours et les horaires de réception, instaure l'accueil uniquement sur RDV, et rend obligatoire les démarches par internet, alors que beaucoup sollicitent les services parce qu'ils sont dans une situation d'urgence incompatible avec les délais de prise de rendez-vous.

A terme :

- C'est la fin de l'accueil physique (déjà en route). Pour preuve, la suppression des coordonnées des services du département sur les avis d'imposition, renvoyant les usagers vers des plateformes téléphoniques.

- C'est la mise à l'index des populations les plus fragiles. Il existe sur nos territoires des personnes qui ont besoin d'un contact humain pour rétablir leurs droits et leur permettre d'échanger sur des situations sociales et fiscales compliquées. Internet n'est pas la solution à tout, et peut même apparaître pour certains comme une source de blocage.

Le directeur départemental déclare que les contribuables d'Argentan et de Domfront n'ont pas d'inquiétudes à avoir. Il sera mis en place un accueil comparable à celui mis en place à L'Aigle (lors de la fermeture du centre au 01/01/2019 avec transfert à Mortagne).

En réalité, le dispositif consiste en un accueil non pérenne, dans les locaux de la trésorerie installée provisoirement dans les locaux de la MSAP.

Dans les faits, cette permanence n'est pas assurée faute d'effectifs... Après avoir supprimé les services de l'Aigle et les avoir transférés à Mortagne, il est demandé à des agents de Mortagne, en sous effectif important, de tenir une permanence à L'Aigle.

Conséquence : un fort mécontentement des usagers et des élus... Mais pour la DDFIP, l'objectif recherché a été atteint : diminution considérable du nombre des usagers à l'accueil.

Quelques exemples de conséquences pour les entreprises :

Sous couvert de soi- disant renforcer la présence des services publics, le projet prévoit une nouvelle organisation qui va se traduire, pour les entreprises par la suppression de 4 SIE (Services des Impôts des Entreprises) sur 5 (Flers, Domfront, Alençon, Mortagne, Argentan), avec la création d'un seul service situé à Argentan.

Toutes les entreprises et notamment les petites et moyennes ne disposent pas de comptables, experts comptables et autre conseillers.

Les agents des SIE en assurant leur mission de service public, leur permettent d'avoir les renseignements et aides nécessaires à la création et à la vie de ces PME (choix du régime fiscal, demande de délais et facilité de paiement...). Exemple : durant la période difficile liée au COVID 19, la présence en local des agents des SIE a été unanimement appréciée et reconnue par l'ensemble des professionnels.

Comment imaginer pour un entrepreneur d'Alençon, de Mortagne, de Flers ou de Domfront, qu'il aura les mêmes informations par téléphone ou internet, que celles échangées avec des agents situés à Argentan sans la connaissance du terrain (ex : fiscalité des Zones Franches Urbaines d'Alençon, Zones rurales, zones de revitalisation, etc). Pour rencontrer les agents (car tout ne peut se traiter par téléphone et internet) gestionnaires de son dossier, ce contribuable devra faire des dizaines de kilomètres !.

Nous réaffirmons que le maillage territorial tel qu'il est actuellement conçu, doit être maintenu.

A défaut, à l'image de départements voisins comme celui de la Manche, des antennes pérennes doivent au minimum être maintenues.

Il en va de l'égalité de traitement des citoyens et de l'équilibre entre les territoires.

Quelques exemples de conséquences pour les collectivités :

La fermeture des trésoreries et leur regroupement en SGC (Service de Gestion Comptable) éloignera les services gestionnaires des collectivités et de leurs élus avec lesquels les échanges sont pourtant nombreux et nécessaires. La mise en place des Conseillers aux Collectivités Locales ne résoudra pas cette carence dans la gestion du quotidien. De plus, la massification des tâches entraînera une perte de connaissance du tissu social. Les usagers en difficulté n'auront plus les interlocuteurs privilégiés qui réussissaient, par leur contact et un traitement personnalisé, à obtenir le règlement des sommes dues au profit de la collectivité, d'où un risque de perte de rentrées fiscales locales.

En réalité, **l'Etat se déleste** encore un peu plus de ses missions traditionnelles **aux dépens des collectivités locales (coût supplémentaire)**, car indirectement, ce sont encore les mairies et leurs représentants qui vont être mis à contribution, sans les moyens nécessaires. En effet, les usagers, perdus dans les méandres du tout numérique et l'impossibilité de joindre un agent des Finances Publiques, s'adresseront à la seule administration encore ouverte dans nos territoires : la mairie.

Au final, faute d'avoir eu une réponse satisfaisante, ce seront des usagers mécontents de leur service public avec un fort sentiment d'abandon.

Un autre exemple (et il y en a d'autres), la gestion de la matière foncière par un service unique situé à ARGENTAN, ce qui rend plus difficile la bonne tenue des bases foncières, essentielles pour le budget des collectivités.

Quelques exemples de conséquences pour les agents :

Pour l'agent : « Aucune mobilité forcée », se plaisait à répéter le Ministre.

Pourtant, ceux dont les sites ferment, ne sont-ils pas contraints à la mobilité forcée ? (La Ferté Macé, Domfront, Gacé, Sées)

Pour notre Directeur (CF article Ouest-France du 01/10/2019) seule une minorité d'agents seront impactés par une mobilité géographique ou fonctionnelle (6 % d'après ses propos auprès de Mme la Préfète).

En réalité, ce sont plus de 130 agents (sur un effectif de 362 au 01/09/2020), soit 36 %, qui seront impactés directement par ce nouveau réseau.

Rien que sur Alençon, 30 à 40 agents devront choisir entre suivre leur mission à Argentan, ou changer de métier pour conserver leur résidence à Alençon, ce qui entraînera une perte de compétence considérable.

Pire, tous les agents seront touchés (ceux qui ne devront pas bouger géographiquement seront concernés par une réforme fonctionnelle, exemple : nouvelle organisation du travail, dans les SGC, pôles départementaux, avec massification des tâches...) Tous les agents subiront une dégradation de leurs conditions de travail.

On nous parle de concertation ! Où est-elle quand à chaque rencontre avec la Direction, aucune discussion n'était possible, la Direction campant sur ses positions ?

Le 16/09/2019, fait historique, plus de 60 % des agents des finances publiques de l'Orne étaient en grève, ce qui démontre bien la gravité de la situation.

Enfin, quid du coût de cette réforme ?

Des propos-mêmes de la DDFIP, il faudra cinq ans pour retrouver l'efficacité des services après ce chamboulement ! Durant cette période des sommes conséquentes auront été versées pour les besoins de formation des agents, des indemnisations, des transformations de locaux, etc ; Malgré nos différentes demandes, la Direction refuse de communiquer sur ce sujet.

NON, ce n'est pas ringard de vouloir que les services publics vivent et contribuent, à travers en particulier les principes d'égalité et de neutralité, à favoriser une citoyenneté partagée.

Le usagers doivent pouvoir avoir accès aux différents services, à tout moment, et selon leur choix (physiquement, téléphone, internet). C'est ce qui fait aujourd'hui la richesse et la spécificité de la société française.

Dans les périodes de crise comme nous en connaissons une actuellement avec le COVID, chacun se félicite du service public et du rôle essentiel qu'il remplit.

Aussi, nous continuons à affirmer que la multiplication des "points de contact" pour compenser la fermeture de ces services publics, constitue un leurre sans précédent sur le service rendu non seulement aux collectivités mais également aux populations déjà fragilisées ou maîtrisant mal les usages du numérique.